



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annnonce publique de la séance :
le 18 septembre 2020
Convocation des conseillers :
le 18 septembre 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 25 septembre 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Echevins, Mandy Ragni, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Conseillers, Christian Weis, Echevin, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Luc Theisen, Catarina Simões, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Luc Majerus, Luc Majerus, Jeff Dax, Jeff Dax, Conseillers



Secrétariat Général

Patricia GONCALVES

18.09.2021

Le Conseil Communal;

Objet : 11.4.2. Crédit spécial ordinaire - Cellule sécurité; décision

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2020 sont à adapter;

Considérant que cette modification budgétaire vise à régulariser la situation en relation avec les frais « COVID-19 » pour le personnel communal (principalement masques et gel hydroalcoolique);

Vu la modification budgétaire suivante proposée:

- Article budgétaire : « 3/170/602000/99001 - Produits d'hygiène - Personnel communal »;

Budget initial 2020 : 0 EUR

Augmentation du crédit : 120.000 EUR

Crédit 2020 après modification budgétaire : 120.000 EUR

Considérant que cette modification budgétaire ne met pas en cause l'équilibre budgétaire, étant donné que le boni du budget 2020 est de 6.582.515,51 EUR (boni ordinaire annuel de 38.295.566,97 EUR);

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

approuve **DIRECTION DES FINANCES
COMMUNALES**

N° 834x 4758e Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 16.09.2021 Page 1

Pour la Ministre de l'Intérieur
Le Conseiller

Clara MULLER

à l'unanimité

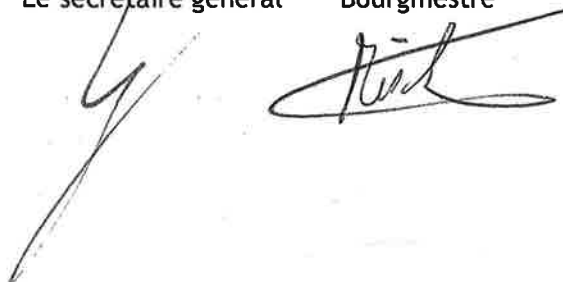
la modification budgétaire proposée.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02/10/2020
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive signature, likely belonging to the Secretary General. The signature on the right is a more complex, cursive signature, likely belonging to the Mayor. Both signatures are written over the printed text of the document.

**LISTE DES ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES
BUDGET 2020**

Budget - Exercice 2020 : 034 - Commune - Esch/Alzette

**RÉSULTAT BUDGET INITIAL : 6.582.515,51
RÉSULTAT AUTORISÉ INITIAL : 5.565.015,51**

Article	Type d'adaptation	Sur RECTIFIÉ	Sur BUDGET	Date CC / CA / CO	Date CE / PR / BU	Autorisation ministérielle
4/152/221311/Z/19018	Crédit en +/-	0,00	120.000,00	09/04/2020		21/05/2020
4/821/221313/Z/20069	Crédit en +/-	0,00	64.000,00	21/05/2020		03/06/2020
4/822/221311/Z/17078	Crédit en +/-	0,00	-64.000,00	21/05/2020		03/06/2020
4/860/223800/Z/20070	Crédit en +/-	0,00	97.500,00	27/02/2020		11/03/2020
4/910/221311/Z/09045	Crédit en +/-	0,00	-120.000,00	09/04/2020		21/05/2020
Dépenses extraordinaires		0,00	97.500,00			
3/170/602000/Z	Crédit en +/-	0,00	120.000,00	24/09/2020		06/01/2021
3/470/615241/Z	Crédit en +/-	0,00	-45.000,00	25/06/2020		05/07/2020
3/470/648120/P	Crédit en +/-	0,00	45.000,00	25/06/2020		05/07/2020
3/499/648110/P	Crédit en +/-	0,00	800.000,00	25/06/2020		26/07/2020
3/532/648120/P	Crédit en +/-	0,00	25.000,00	24/09/2020		12/10/2020
3/590/612200/Z	Crédit en +/-	0,00	-25.000,00	24/09/2020		12/10/2020
3/825/648110/P	Crédit en +/-	0,00	67.000,00	22/10/2020		08/11/2020
3/829/615241/Z	Crédit en +/-	0,00	-67.000,00	22/10/2020		08/11/2020
3/910/615100/Z	Crédit en +/-	0,00	36.000,00	24/09/2020		12/10/2020
3/933/615212/Z	Crédit en +/-	0,00	-36.000,00	24/09/2020		12/10/2020
Dépenses ordinaires		0,00	920.000,00			

